

LADISLAVA MILIČKOVÁ

LE PARLER FRANÇAIS DE BELGIQUE — I.

Dans le monde, il arrive souvent que la même langue soit parlée dans plusieurs pays à la fois. C'est surtout le cas pour les «grandes» langues, qu'on utilise dans les échanges internationaux, telles que l'anglais, l'espagnol ou le français. Mais en même temps on peut voir que diverses communautés nationales de plusieurs pays du monde parlant une variante d'une langue commune prennent de plus en plus conscience de la valeur propre de leur parler. La tendance actuelle ne va plus vers la proscription de tout ce qui distingue le parler d'une région ou d'un pays particulier mais commence à approfondir et à valoriser des traits originaux des variantes nationales. Même les grammairiens — normativistes ont dû s'incliner devant ce phénomène en admettant qu'il y avait des régionalismes de «bon aloi».¹ Cette tendance est moins rapide dans le cas du français que dans celui de l'anglais ou de l'espagnol, étant donné qu'il n'existe pas de pays francophone de même poids que les États-Unis ou les pays de l'Amérique Latine étant en mesure de contrebalancer la force centripète exercée par la métropole.

Il faut constater que, jusqu'aux années soixante, il n'existait pas, mise en part la thèse magistrale de Jacques Pohl en 1950,² de manuel descriptif, substantiel et actuel de belgicisms. Malheureusement ce grand ouvrage (comportant 16 tomes tapés à la machine) n'a jamais été publié. C'est pourquoi il n'a pas attiré une grande attention du public, bien que, étant donné sa grande valeur linguistique, il l'ait bien mérité. Il existe bien, de cette époque-là, quelques études de dimension réduite, mais qui ne traitent en général, que de certains aspects isolés de français en Belgique.

Ce n'est que depuis des années soixante-dix qu'on peut voir s'augmenter plus nettement l'intérêt porté au français parlé hors de France. Non qu'on ait ignoré

1 Terme introduit par A. Doppagne (cf. *Belgicisms de bon aloi*, Fond. Ch. Plisnier, Bruxelles, 1979.

2 Cf. Jacques Pohl, *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*, Bruxelles, 1950, (Dissertation phil. U.L.B.)

déjà auparavant que le français parlé par plusieurs communautés dans divers pays manifeste certaines particularités, mais on n'y prêtait pas attention. Il existait même ceux qui condamnaient ces particularités parce qu'elles n'étaient pas conformes à la norme. C'était la situation des belgicisms et des canadianismes, si on ne devait rappeler que ces deux exemples.

En ce qui concerne la localisation du parler belge, on constate que la Belgique est divisée aujourd'hui en trois régions linguistiques principales: **Flandre**, région qui se rattache au domaine linguistique néerlandais; **Wallonie**, région qui se rattache au domaine linguistique français; **région de Bruxelles**, officiellement bilingue, mais où les parlers francophones sont aujourd'hui en majorité (75-80%).³

La Wallonie, elle-même, se divise en quatre: **la Wallonie occidentale** (ouest et centre de la province Hainaut) correspondant au domaine du dialecte picard; **la Wallonie centrale** (est du Hainaut, Brabant wallon, province de Namur, nord de la province de Luxembourg) correspondant au domaine du wallon namurois et de l'ouest-wallon (ou wallo-picard); **la Wallonie orientale** (province de Liège) correspondant au domaine du wallon liégeois; **la Wallonie méridionale** (centre et sud de la province de Luxembourg) correspondant au domaine du sud-wallon (wallo-lorrain) et du lorrain.⁴

Or, cette localisation ne peut être prise littéralement; c'est-à-dire que les Wallons installés à Bruxelles gardent leurs habitudes linguistiques; au contraire, les particularités bruxelloises sont en usage dans une partie du Brabant wallon. En général, l'extension d'un fait lexical ne coïncide pas exactement avec une région administrative, naturelle ou dialectale.⁵

On ne peut traiter du parler de Belgique sans rappeler en bref l'évolution des langues dans l'espace géographique correspondant à l'actuelle Belgique. Les parlers de Wallonie appartiennent dans leur majorité aux parlers romans issus de la langue d'oïl. Cependant le corpus constitué par des mots d'origine germanique est assez important et il est rattaché à l'existence d'un substrat germanique (depuis le début de notre ère) et à un adstrat germanique — néerlandais avant tout, mais également allemand (dès le haut Moyen Age).

La situation linguistique actuelle en Belgique est due à plusieurs événements historiques importants qui se sont produits aux époques différentes. Les plus anciens remontent au premier millénaire avant Jésus-Christ, à la période celtique qui commence par l'arrivée des Gaulois (vers 700 av. J.-C.) vaincus environ

3 *Il faudrait rappeler, en principe, une petite région de l'est qui appartient au domaine linguistique allemand (cantons d'Eupen et de Saint-Vith, village d'arrondissement d'Arlon), mais celle-ci ne fait pas l'objet de cette étude.*

4 Cf. L. Remacle, *La géographie dialectale de la Belgique romane* in *Les dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui*, Paris, 1972, pp. 311-335; W. Bal et al., *Belgicisms*, Duculot, Gembloux, 1994, p. 8

5 Cf. W. Bal, *op. cit.*, p. 8

un siècle plus tard par les Belges, de langue celtique et en partie germanisés, en provenance de Germanie.⁶ De leur langue certains mots ont subsisté en français: *chêne, rûche, charrue, dune* (du gaulois *dûnon* = *colline*), *forteresse, etc.*⁷ Ce sont notamment les noms toponymiques qui sont d'origine celtique, surtout ceux dont la forme ancienne se terminait par: *-bandum, -briga, -briva, -divum, -dunum, -nantum, -durnum, etc.*⁸ Il reste encore aujourd'hui des villes et des communes dont le nom est d'origine celte, p.ex. *Arlon, Dinant, Visé, Gembloux.*⁹

Les tribus celtes et germaniques qui se sont infiltrées à ce territoire dès la fin du II^e siècle av. J.-C., ont été soumises par César et c'est à cette époque-là qu'une première ébauche de la frontière linguistique commence à se former. Toute la partie du sud de la province romaine a été soumise à un processus de romanisation, alors que la moitié nord est restée germane.

Les Belges ont été vaincus par César, mais ils n'ont pas disparu de ce territoire. Au fur et à mesure qu'ils se romanisaient, ils commençaient à former la communauté gallo-romaine. La romanisation totale du Brabant wallon remonte au VII^e siècle.¹⁰

La présence romaine culmine à la première moitié du II^e siècle.¹¹ Plus tard, ce sont les invasions germaniques qui ont influencé la population romaine, ou plutôt gallo-romaine, notamment les Francs saliens¹² dont le parler est caractérisé de proto-néerlandais¹³ et qui, en 431 se sont mis à conquérir la Gaule. Au V^e siècle ils forment déjà une population relativement stable.

Après la colonisation franque des V^e — VI^e siècles apparaissent, à côté des toponymes d'origine latine ou celtique (*Waulsort, Dinant, Dison, Elouges*) des toponymes wallons d'origine franque, caractérisés p. ex. par le suffixe *-icca*, et dérivés d'abord (au VII^e et VIII^e siècle) de noms de lieu au suffixe *-ium*: *Huy* de *Huium* (= *ruisseau clair*), *Reng* de *Rinium* (= *le cours d'eau*). Plus tard apparaissent des toponymes avec suffixes *-iaca*, dérivés des noms propres germaniques: *Russeignes* (de *Rociniacas*), *Dottigny* (de *Dottiniacas*), *Willerzie* (de *Williriciacas*).¹⁴

6 Cf. G.-H. Daumont, *Histoire de la Belgique*, 1977, pp. 12 — 13

7 Cf. Ch. Bruneau, *Petite histoire de la langue française*, t. I., Paris, 1969, pp. 11 — 14

8 Maurice Bologne, *Petit guide étymologique des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie*, Marcinelle, 1970, p. 9

9 Cf. François Massion, *Dictionnaire des belgicisms*, Teil I/ A — K, Verlag Peter Lang, Frankfurt ^a/ Main, 1987

10 *Ibid.*, p. 8

11 *Le plus grand nombre des vestiges romains a été découvert dans le triangle Tournai — Tongres — Arlon, correspondant en gros à la région wallonne actuelle.*

12 *Ils sont à l'origine de la fameuse loi salique.*

13 Cf. Jean Musset, *Les invasions — les vagues germaniques*, Paris, 1969, p. 53

14 Cf. Fr. Massion, *op. cit.*, p. 11

Les toponymes francs ont été formés dans le Sud de la Wallonie jusqu'au haut Moyen Age où ils ne cessaient de coexister avec la majorité de toponymes d'origine latine et avec quelques-uns d'origine celtique. Cela confirme l'existence de plusieurs îlots francs sur ce territoire même au-delà de l'effondrement de l'Empire romain.

En dehors de ces toponymes c'est surtout dans le parler de la Wallonie qu'on trouve le plus nettement les traces romaines ainsi que celles des substrats celtique et germanique.

En ce qui concerne les origines de la frontière linguistique dont la forme actuelle est presque telle qu'elle avait existé autrefois, on en présente trois thèses aujourd'hui:¹⁵

La première thèse explique la limite de la colonisation franque par l'impossibilité de franchir la Forêt charbonnière qui bordait la partie centrale d'un axe fortifié romain reliant Boulogne à Cologne en passant par Bavai.¹⁶ Mais il a été prouvé que cette Forêt charbonnière, qui n'existe plus aujourd'hui, ne s'étendait pas parallèlement à la frontière linguistique, mais verticalement, suivant un axe nord-sud. C'est pourquoi cette thèse a été abandonnée au profit d'une autre qui supposait l'existence d'un système de défense — le *limes belgicus* — à la limite sud Bavai — Cologne. Cette thèse pourrait se voir justifiée par l'existence des fortifications romaines sur ces lieux aussi bien que par l'existence de certains toponymes terminés en *-castre* (du latin *-castrum*). Mais, comme ces fortifications étaient inoccupées depuis la seconde moitié du IV^e siècle, cette hypothèse perd sa raison d'être, parce que rien ne pouvait empêcher, du point de vue militaire, les tribus franques de franchir cette ligne.

De nos jours, c'est la troisième théorie qu'on considère comme la plus acceptable. Avant l'arrivée des Francs, il existait, sur ce territoire, un déséquilibre démographique entre le nord et le sud. Les Francs avaient pu maintenir leur culture et leur langue au nord, peu peuplé, alors qu'au sud ils auraient été rapidement assimilés. Bien que même cette thèse soit adoptée avec une prudence extrême, on en reconnaît généralement le mérite d'attirer l'attention sur le fait que la progression franque ne s'est pas arrêtée net aux environs de la frontière linguistique actuelle mais au contraire qu'elle a eu lieu bien plus en profondeur.

Les linguistes sont aujourd'hui d'accord, qu'il est assez difficile, voire impossible, de se faire une idée exacte sur les origines du wallon et du français en Belgique ainsi que de leurs particularités jusqu'à la fin du Moyen Age. La raison en est bien simple: on ne dispose d'aucun texte écrit en wallon authentique qui date de cette époque-là. On suppose que, jusqu'au début du IX^e siècle environ, le wallon et le roman étaient confondus et que ce n'est que plus tard que la

15 Cf. Fr. Massion, *op. cit.*, pp. 8-9

16 *Aujourd'hui en France.*, à quelques kilomètres de la frontière belge, dans le Hainaut.

différenciation s'est produite.¹⁷ Mais les documents disponibles sont insuffisants pour permettre une étude diachronique du wallon sur la première dizaine de siècles.

Au Moyen Âge, la langue française a commencé à gagner du terrain, tant en Wallonie qu'au delà de la frontière linguistique. Il s'y est pourtant manifesté des interférences tant bien intérieures — avec le wallon et le picard — qu'extérieures — avec le flamand (adstrat germanique) qui a succédé au francique (substrat germanique). L'essor de la langue française a été dû à quelques facteurs importants, tels que l'épanouissement du commerce, la mise en place de nouvelles institutions, le besoin de conclure des traités. Le français a également commencé à remplacer le latin en tant que la langue administrative et littéraire.¹⁸

A cette époque-là c'était avant tout la principauté de Liège qui tenait une position importante, non seulement à cause de ses nombreuses possessions flamandes mais aussi grâce à ses rapports étroits avec l'Empire romain germanique. Liège jouissait également d'une grande influence culturelle. Tout cela a laissé ses traces sur le parler wallon de l'époque sur le plan phonétique et morphologique aussi bien que lexical (les emprunts lexicaux dans les deux sens, provoqués par de vives relations commerciales entre le nord — Bruges, Anvers, Gand — et le sud du pays).

En ce qui concerne l'emploi de la langue française en Flandre, au XII^e et au XIII^e siècle, il ne reste que constater son influence de plus en plus augmentant, notamment dans les milieux de l'aristocratie, du clergé et de la bourgeoisie où l'on parlait dans de nombreux cas, les deux langues, et parfois aussi le latin. Bientôt, le français commençait à être utilisé à la place du latin même dans les textes administratifs. Ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que le français a dû battre un peu à retrait en Flandre face au flamand dont la position renforcée a été due à l'essor (surtout économique) des villes flamandes.

Avec Charles de Luxembourg, le futur Charles Quint, devenu roi d'Espagne en 1516, a commencé la domination espagnole sur la Belgique qui devait durer deux siècles environs. Sous Charles Quint de même que sous ses héritiers (qui ne parlaient pas le flamand) le français était utilisé comme langue administrative à l'exception de la correspondance avec des communes flamandes qui se faisait dans la langue propre de celles-ci.¹⁹ C'est même à cette époque-là qu'ont vu le jour la première grammaire française publiée par le Flamand Pierre Heyns

17 Cf. Fr. Massion, *op.cit.*, p.13.

18 Dumont indique que la première œuvre connue de littérature française, la *Cantilène de sainte Eulalie*, fut composée au IX^e siècle sur le territoire entre Liège et Tournai (cf. G.-H. Dumont, *Histoire de la Belgique*, 1977, pp. 12 — 13)

19 Cf. Des Cressonnières, *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, 1919, p.213

(en 1571)²⁰ et les premiers dictionnaires alphabétiques français-flamand, comme celui de Neurier (en 1557).²¹

Le facteur qui a influencé d'une manière positive la position du français en Flandre était l'inquisition espagnole et la chasse aux calvinistes en Wallonie. Ceux-ci, après s'être réfugiés en Flandre se sont installés surtout à Bruges, à Gand et à Bruxelles²² en gardant leurs coutumes, leur religion et leur langue. Il est intéressant de constater que l'influence de l'espagnol n'a presque pas laissé de trace dans l'inventaire linguistique de Wallonie, sauf quelques mots isolés présents encore en wallon du XIX^e siècle et même aujourd'hui, p.ex. *calfurti* (= *gueux, mendiant*) de l'espagnol *gallofero*; *caracole* (= *escargot*) de l'esp. *caracola*; *escavèche* (= *poisson froid mariné*) de l'esp. *escabèche*.²³ Mais il faut signaler qu'elle a contribué à l'essor du français en Flandre et représente le début de la présence francophone dans les grandes villes flamandes et dans la capitale.

C'est à cette époque-là, qu'apparaissent les premiers textes écrits en wallon, tels qu'une chanson publiée par Charlier en 1952.²⁴

Sous la domination autrichienne (1713 — 1792), le flamand perdit encore du terrain et tous les documents officiels furent rédigés en français. Même lorsque les provinces belges ont proclamé leur indépendance, en 1790, sous le nom de États belgiques unis, le français est devenu langue officielle de la Belgique, adoptée même par les représentants flamands.²⁵ Le français poursuivait donc sa progression en Flandre, dans le domaine administratif et officiel aussi bien que dans la vie sociale où il était pris pour une langue des gens «bien» et des gens instruits. Il était courant que, dans les grandes villes flamandes, il servait de moyen de communication quotidienne.

Une situation intéressante s'est produite en Wallonie où le français, bien qu'apparenté au wallon, ne cessait de rester une langue étrangère à la grande majorité de la population. Selon Brunot²⁶ même la grande bourgeoisie se servait du wallon dans ses relations quotidiennes. En dehors de cela, la politique relativement libérale vis-à-vis des langues du régime autrichien a contribué à l'importation de flandricismes en Wallonie ou à leur apparition dans les communes récemment francisées.

Après la Révolution française, vue d'un œil favorable par la majorité du peuple belge, la Belgique fut occupée par les Français et transformée en département français. C'était l'époque de la francisation de la Flandre, le français res-

20 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 26

21 *Ibid.*, p. 23

22 *Des Cressonnières, Essai*, pp. 256 -257

23 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 27

24 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 27

25 Cf. *Des Cressonnières, Essais*, p. 296

26 Cf. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. 8, Paris, 1967, pp. 367 — 369

tant la langue officielle sur tout le territoire belge. A l'exception des écoles primaires, tout l'enseignement se faisait en français, la presse flamande a disparu ou a été obligée de publier en français. Le flamand n'a été réservé qu'à l'enseignement primaire et au peuple.²⁷

A cette époque commence à s'approfondir le retard du français belge face au français de la métropole. Massion en dit (en citant Hécart)²⁸ que l'archaïsme du français parlé en Belgique frappait les observateurs français de l'époque parce que la prononciation de la langue française, telle qu'elle fut pratiquée en France au XVI^e siècle, existait toujours encore «dans toute son étendue en Belgique et dans le pays de Liège».²⁹

Après la défaite de Napoléon, en 1815 — 1830, la Belgique a fait partie du Royaume des Pays-Bas Uni sous Guillaume I^{er}. L'élément francophone dut battre en retraite, le néerlandais est devenu la seule langue officielle dans tout le pays sauf la Wallonie où la population ne savait pas le flamand et que Guillaume I^{er} n'a jamais réussi à flamandiser. Mais la situation a vite changé après la déclaration de l'indépendance en 1831 où le français fut à nouveau une langue privilégiée en devenant la langue officielle du nouvel Etat. Le flamand a dû reculer, car il représentait pour certains le régime hollandais et, de plus, beaucoup de Flamands percevaient le néerlandais comme une langue étrangère, différente du dialecte qu'ils utilisaient eux-mêmes.³⁰ Or, la nouvelle constitution admettant l'emploi des deux langues comme langues à part entière, les actes officiels, publiés en français, étaient presque toujours traduits en néerlandais. Cette politique de libéralisation a permis même à un mouvement national flamand de se développer, qui s'est fixé le but de redonner au flamand une place adéquate.

Quant à la Wallonie, il s'y produisit, après la création de la Belgique moderne en 1830, ce que Massion appelle «le renouveau du wallon»³¹, un mouvement culturel et littéraire, dont l'objectif était d'assurer l'essor de la littérature et du parler wallons. Il fut né de nombreuses sociétés culturelles (notamment théâtrales) et des publications se servant de la langue wallonne ou de dialectes en usage en Wallonie. Mais après cette période, assez brève d'ailleurs, le wallon commençait à reculer peu à peu (de même que le picard) devant le français auquel il a néanmoins réussi à transmettre certains traits archaïques.³² Cela pouvait se voir sur le plan syntaxique — où des constructions fréquentes en français du XVII^e siècle étaient en usage dont quelques-unes sont restées gardées en français de Belgique (p.ex. de nombreux usages pour la préposition *avec* qui pouvait être

27 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 31

28 *Ibid.*, p. 32

29 *Ibid.*, p. 32

30 *Ibid.*, p. 33

31 F. Massion, *op. cit.*, p. 34

32 Cf. F. Brunot — Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, 1961

utilisée à la fois comme préposition et comme adverbe³³) — de même qu'au niveau du lexique (où le français a été influencé dans une moindre mesure par le flamand ou le néerlandais) et sur le plan de la prononciation (p.ex. le /w/, le /h/ aspiré au début du mot, le déplacement de l'accent tonique).

Au début du XX^e siècle il ne restait plus que peu de ceux qui se déclaraient wallons unilingues, cependant il y en avait assez de ceux qui gardaient une connaissance passive du wallon et du picard.³⁴ On peut trouver certaines expressions wallonnes apparaissant de temps en temps même dans le parler de ceux qui, d'habitude, ne parlaient pas ces dialectes (p.ex. à Bruxelles avec quelques flandricismes) et cette interférence du français et du wallon a provoqué la naissance de nombreux belgicisms lexicaux (*étique, dringuelle, etc.*)³⁵

C'est à cette époque-là que le mouvement national flamand recommence à revivre et à progresser et vers la fin de la première guerre mondiale, en mars 1917, le gouverneur général a décidé de séparer officiellement l'administration de la Flandre et celle de la Wallonie. En 1932 on a adopté les lois sur l'unilinguisme des régions à l'exception de Bruxelles et de quelques communes.³⁶

Pour conclure notre bref aperçu historique rappelons que le dernier recensement linguistique en 1947 a indiqué en Belgique 34,19% de francophones unilingues, 41,76% de néerlandophones unilingues et 15,58% de bilingues français — néerlandais.³⁷

L'état actuel du parler français de Belgique aussi bien que ses particularités apparaissant sur le plan phonologique, lexical et syntaxique feront sujet de notre prochaine étude.

BIBLIOGRAPHIE

- Bal W. et a.: *Belgicisms*, Duculot, Gembloux, 1994
 Baetens Beardsmore H.: *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, 1971
 Bologne M.: *Petit guide étymologique des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie*, Marcinelle, 1970
 Bruneau Ch.: *Petite histoire de la langue française, t.1, Paris, 1969*
 Brunot F.: *Histoire de la langue française, t. 8, Paris, 1967*
 Brunot F./ Bruneau Ch.: *Précis de grammaire historique de la langue française, Paris, 1961*
 Des Cressonières : *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1919
 Doppagne A.: *Belgicisms de bon aloi*, Fond. Ch. Plisnier, Bruxelles, 1979
 Dumont G.-H.: *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1977

33 *Ibid.*, p. 622

34 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 35

35 Voir W. Bal et coll., *Belgicisms*, Duculot, Gembloux, 1994

36 Cf. F. Massion, *op. cit.*, p. 35

37 Cf. H. Baetens Beardsmore, *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, 1971, Annexe

LE PARLER FRANÇAIS DE BELGIQUE — I.

- Massion Fr.: *Dictionnaire des belgicisms*, Teil 1 /A-K, Verlag Peter Lang, Frankfurt am Main, 1987
- Musset J.: *Les invasions — les vagues germaniques*, Paris, 1969
- Pohl J.: *Témoignages sur le lexique des parlers français de Belgique*, Bruxelles, 1950, (Dissertation phil. U.L.B.)
- Remacle L.: *La géographie dialectale de la Belgique romane* in *Les dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui*, Paris, 1972

